



09/02/16

NPDE : comment les conseillers consacreront plus de temps au retour à l'emploi des demandeurs d'emploi

La convention tripartite comme le projet stratégique Pôle emploi 2020 ont donné le ton, en faisant du retour plus rapide à l'emploi une priorité majeure. Le Nouveau Parcours du Demandeur d'Emploi (NPDE) s'inscrit dans cette continuité et place la personnalisation, l'accompagnement, le conseil et le suivi des demandeurs d'emploi au cœur du programme.

Une inscription en ligne et plus facile

La généralisation de l'inscription en ligne et du traitement dématérialisé des données simplifie les premières démarches du demandeur d'emploi. Concrètement, ce dernier complète un formulaire en ligne et procède au téléchargement des documents requis. En cas de difficulté, un message lui propose d'être rappelé par un conseiller. L'accompagnement lors de l'inscription est aussi possible en appelant le **3949**, où un conseiller le guidera. Le traitement informatisé avec croisement des informations permet surtout de finaliser l'inscription et l'indemnisation au plus tôt, puis de fixer l'entretien de situation, deux à quatre semaines plus tard.

Reste une question importante : qu'est-il prévu pour les personnes n'ayant pas d'ordinateur ni de connexion Internet ou celles qui maîtrisent mal la langue française ou l'écrit ? « Elles pourront venir dans leur agence utiliser les ordinateurs mis à disposition tout en se faisant aider », rappelle Karine Meininger, directrice du programme nouveau parcours du demandeur d'emploi. Les 1 800 jeunes du **service civique** contribueront d'ailleurs à cet accompagnement en agence.

Le nouveau parcours du demandeur d'emploi permet de dégager l'entretien de situation des questions administratives, pour se consacrer pleinement à son accompagnement et l'orienter vers la modalité adéquate.

Les activités des conseillers gestion des droits

« La dématérialisation des procédures d'inscription et d'indemnisation du programme renforce les marges de manœuvre et les missions de conseil des conseillers gestion des droits », indique Karine Meininger. Ils se verront affecter des dossiers d'allocation qu'ils traiteront intégralement et seront en contact direct avec les demandeurs d'emploi via mail.net mais aussi par téléphone et, si nécessaire, lors de rendez-vous en face à face pour répondre à leurs questions et compléter leur dossier. Sur tous les sujets complexes relatifs à l'indemnisation, le conseiller emploi mettra le demandeur d'emploi en relation directe avec son collègue de la gestion des droits.

« L'application sur téléphone est un véritable gain de temps, elle simplifie mes démarches et s'adapte bien à mon mode de fonctionnement »

Nabil, demandeur d'emploi en Corse du Sud

Des modalités d'accompagnement évolutives et personnalisées

La procédure de réinscription est, elle aussi, accélérée et optimisée. Le demandeur d'emploi réinscrit a déjà un historique. Ses informations sont récupérées automatiquement et le conseiller référent qui le suivait, peut reprendre l'accompagnement quasi instantanément si nécessaire et non plus après quatre mois comme actuellement. Dans ce cas, l'entretien de situation n'a pas lieu, mais le conseiller référent fait un point avec le demandeur d'emploi sur sa dernière expérience professionnelle et l'évolution de sa situation. En fonction des réponses, il ajuste la modalité de suivi ou d'accompagnement. Selon Karine Meininger, « les diagnostics des demandeurs d'emploi sont révisés en permanence en fonction des situations qu'ils vivent. C'est un pas de plus engagé vers la personnalisation du suivi, grâce à une gestion dynamique des modalités d'accompagnement. »

A votre écoute et à votre service dans les Pays de la Loire :

Jean-Philippe ALLON : 06 34 46 36 15

Courriel : syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr

Retrouvez nos informations sur www.cfecgc-metiersdelemploi.fr

Avec la CFE-CGC : Créez, Gagnez, Changez !

Nouveau ! Lancement de la newsletter Emploi Store



Un bon moyen de ne plus rien rater des nouveautés de l'Emploi Store, s'abonner à la newsletter mensuelle !

L'inscription se fait directement à partir de votre compte.
Parlez-en autour de vous ! [#EmploiStore](#)

La stratégie digitale régionale

LA SPHERE DIGITALE DE PÔLE EMPLOI



L'ambition du programme digital de Pôle emploi 2020 est d'accélérer la transformation numérique de Pôle emploi, au service de tous ses publics et de son écosystème.

On ne part pas de rien ! Pôle emploi s'appuie sur un existant déjà reconnu au travers des chantiers "Transparence du Marché du Travail" et "100 % web", du site pole-emploi.fr (près de 20 millions de visiteurs chaque mois), sans oublier les applications mobiles récemment mises à jour.

Avec le programme digital de Pôle emploi 2020, Pôle emploi a pour ambition de développer des nouveaux services en ligne, accessibles à tous nos usagers et intégrant les nouveaux modes de communication

A votre écoute et à votre service dans les Pays de la Loire :

Jean-Philippe ALLON : 06 34 46 36 15

Courriel : syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr

Retrouvez nos informations sur www.cfecgc-metiersdelemploi.fr



09/02/16

(applications mobiles, vidéos, salons de recrutement en ligne, tchat) mais aussi de transformer les services digitaux existants et développer des services collaboratifs en interne.

Au-delà de ces évolutions, le programme digital répond à un enjeu d'image : démontrer notre transformation et notre capacité à intégrer les évolutions de la société actuelle.

En bref, il s'agit de faire évoluer notre offre de services et nos pratiques en prenant compte les attentes de demandeurs d'emploi et entreprises en matière d'accessibilité et de réactivité.

En Pays de la Loire, la direction régionale a fait le choix de s'attacher plus particulièrement au développement de l'acculturation au digital et des compétences en interne. Les collaborateurs doivent en effet pouvoir intégrer les évolutions, maîtriser les services de la sphère digitale de Pôle emploi, pour promouvoir et accompagner les demandeurs d'emploi et les entreprises dans leur utilisation.

Autre volet important, la promotion de nos services digitaux, dont l'Emploi Store, auprès notamment de nos partenaires, est également au cœur de la stratégie régionale.

Pour cela, un groupe de travail régional a été constitué. Composé d'agents du réseau et des fonctions supports, il se réunit régulièrement pour imaginer des actions innovantes pour faciliter l'acculturation en interne mais également la promotion de ces nouveaux services et accompagner leur mise en place.

Les actions prioritaires du groupe de travail

- **Création d'un espace digital sur l'intranet** : vous vous y trouvez, il a pour ambition de vous permettre de mieux comprendre et connaître la sphère digitale de Pôle emploi. Conçu pour être un espace vivant, il sera enrichi régulièrement de nouvelles actualités et infos sur le numérique.
- **Mise en place d'un réseau de référent numérique en agence** : un réseau d'experts dont le rôle principal est de favoriser l'appropriation des évolutions de l'offre de service digitale, au sein de son agence ou de son service pour une meilleure délivrance de services aux demandeurs d'emploi et aux employeurs.
- **Impulser l'Emploi Store en région** : création d'un évènement régional (déclinable sur les territoires) pour présenter l'Emploi Store à nos partenaires.

Pôle emploi le Mans Faculté déménagement

Depuis le 5 FEVRIER, Pôle emploi Le Mans Faculté s'appelle Pôle emploi Le Mans Ouest. L'agence accueille désormais, demandeurs d'emploi et entreprises, aux horaires habituels, à l'adresse suivante :

Pôle emploi Le Mans Ouest

2 avenue Georges Auric
CS 22114
72021 LE MANS Cedex 2

Tram T1 – Arrêt Université

A votre écoute et à votre service dans les Pays de la Loire :

Jean-Philippe ALLON : 06 34 46 36 15

Courriel : syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr

Retrouvez nos informations sur www.cfecgc-metiersdelemploi.fr

Avec la CFE-CGC : Créez, Gagnez, Changez !



09/02/16

VAE



Depuis le 1er janvier 2016, le Conseil Régional met en place 7 « conseillers experts VAE », en remplacement des 22 référents VAE régionaux. Avec la mise en place du Conseil en Evolution Professionnelle, ce service doit être positionné dans le parcours de travail du candidat au CEP avec son référent.

Les 7 étapes de la VAE (facultatives ou obligatoires) :

- 1. diagnostic pour définir le projet et repérer les certifications accessibles (facultatif)
- 2. dépôt d'un dossier de candidature (livret I, dossier de recevabilité) auprès de l'organisme délivrant la certification (obligatoire)
- 3. accord de recevabilité à recevoir de l'autorité certificative
- 4. accompagnement à l'écriture et au passage devant jury (facultatif mais conseillé)
- 5. rédaction et dépôt du dossier de VAE (livret 2, dossier de pratique professionnelle) (obligatoire)
- 6. examen du dossier de validation par le jury, éventuellement complété par un entretien ou une mise en situation professionnelle
- 7. suite à délibération du jury les candidats obtiennent une certification complète ou partielle.

Nouveau dispositif « Embauche PME »



Dans le cadre du plan gouvernemental d'urgence contre le chômage, un nouveau dispositif à destination des PME, cumulable avec d'autres dispositifs existants et versé trimestriellement, est mobilisable dès aujourd'hui. Son objectif : faciliter l'embauche des moins qualifiés en 2016.

Avec le dispositif "Embauche PME", disponible jusqu'au 31 décembre 2016, les PME qui embauchent un salarié, rémunéré entre 1 et 1,3 fois le SMIC, pourront bénéficier pendant deux ans d'une aide forfaitaire, pouvant s'élever, pour un temps plein, à 2 000 euros par an, soit 4 000 euros au total. Les contrats visés sont les CDI et CDD égaux ou supérieurs à 6 mois.

A votre écoute et à votre service dans les Pays de la Loire :

Jean-Philippe ALLON : 06 34 46 36 15

Courriel : syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr

Retrouvez nos informations sur www.cfecgc-metiersdelemploi.fr

Avec la CFE-CGC : Créez, Gagnez, Changez !



09/02/16

Le formulaire de demande d'aide et les textes règlementaires seront disponibles dans les prochains jours sur le site de l'ASP (Agence de services et de paiement) www.asp-public.fr.

Un numéro, le **09 70 81 82 10**, est également mis à disposition des employeurs souhaitant obtenir plus d'informations.

Démarrage de l'accompagnement global en Mayenne



De gauche à droite : Philippe Vignes, Préfet de la Mayenne, Olivier Richefou, président du Conseil départemental et Alain Mauny, directeur régional.

Lundi 18 janvier, Alain Mauny, Olivier Richefou, président du Conseil départemental, et Patrice Bellanger, directeur territorial Sarthe-Mayenne, ont signé en présence du Préfet et d'Elisabeth Doisneau, la sénatrice de la Mayenne, la convention de partenariat actant le démarrage de l'accompagnement global en Mayenne.

Après la Vendée, la Mayenne est donc le deuxième département de la région à mettre en place cet accompagnement spécifique dédié aux demandeurs d'emploi rencontrant des freins périphériques de retour à l'emploi.

« Je suis très heureux de voir aujourd'hui démarrer cet accompagnement sur votre territoire. Il va, j'en suis convaincu, renforcer le partenariat et la collaboration forte et sincère entre nos deux établissements », a souligné Alain Mauny lors de la signature.

Un déploiement progressif prévu en plusieurs étapes : démarrage au 1er janvier à l'agence Laval St Nicolas, puis en juin à Mayenne et enfin en octobre à Laval Ferrié et Château-Gontier. Sur chaque territoire un binôme de conseillers Pôle emploi et travailleurs sociaux du département seront ainsi constitués, permettant l'accompagnement de près de 280 demandeurs d'emploi d'ici fin 2016.

« A Laval St Nicolas, explique Magali Cousin, conseillère dédiée à l'accompagnement global, nous avons donc démarré début janvier. Pour l'instant nous étions, avec ma binôme, dans une phase d'identification des demandeurs d'emploi éligibles et d'appropriation de nos fonctionnements mutuels. Dès cette semaine nous allons véritablement démarrer l'accompagnement en positionnant les premiers entretiens. »



L'accompagnement global en Mayenne est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national "Emploi et Inclusion" 2014-2020.

A votre écoute et à votre service dans les Pays de la Loire :

Jean-Philippe ALLON : 06 34 46 36 15

Courriel : syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr

Retrouvez nos informations sur www.cfecgc-metiersdelemploi.fr

Avec la CFE-CGC : Créez, Gagnez, Changez !



09/02/16

Projet d'accord « mutuelle » ouvert à signature

En ouvrant le document ci-dessous, vous pourrez lire ce **projet d'accord ouvert à signature** :

<http://cfecgcmepdl.f.c.f.unblog.fr/files/2016/01/2016-01-20-projet-accord-cpnn-mutuelle-ouvert-a-signature.doc>

Régionalisation de Pôle emploi : vers une volte-face du gouvernement ?

François Hollande compte sur les régions pour son plan de formation. Il se dit prêt à « modifier la loi » pour « étendre les compétences » alors que des présidents de régions veulent régionaliser Pôle emploi. Il y a un an, le gouvernement en avait pourtant écarté l'idée...

Si vous n'en aviez pas eu assez de la réforme territoriale, le gouvernement va peut-être vous en resservir un peu. Cette fois, l'exécutif passe par le biais du plan pour l'emploi et la formation dont François Hollande a présenté les grandes lignes lundi matin. Si mois seulement après la fin de l'examen du texte sur les compétences des collectivités, le chef de l'Etat semble prêt à en accorder de nouvelles aux grandes régions créées il y a un an. « Je sais que les présidents des régions souhaitent faire des propositions, voire expérimenter de nouveaux dispositifs. Le gouvernement est prêt à faciliter toutes les expérimentations possibles, et même à modifier la loi si c'est nécessaire pour étendre les compétences de ces grandes collectivités » a affirmé François Hollande. François Hollande va d'abord faire un état des lieux des besoins « dans chaque région ». Il réunira début février avec Manuel Valls « les présidents de région, les acteurs sociaux, les préfets et le service public de l'emploi pour convenir des modalités pratiques de cette mobilisation ». La semaine dernière dans L'Obs, le secrétaire d'Etat à la Réforme territoriale, André Vallini, a dit vouloir « aller plus loin encore » sur le rôle des régions en matière d'emploi.

Xavier Bertrand, nouveau président Les Républicains de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, souhaite pouvoir expérimenter la régionalisation de Pôle emploi. Dans une interview aux Échos ce lundi, il se dit prêt à travailler avec le gouvernement pour faire reculer le chômage. « Si l'Etat peut nous aider, je me moque de la couleur politique du gouvernement » explique-t-il. Il souhaite également pouvoir expérimenter un nouveau service aux chômeurs, « Proch'emploi », qu'il a proposé lors de sa campagne. « Régionaliser » la politique de l'emploi, c'est aussi la proposition du président PS de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, Alain Rousset.

« L'emploi doit rester de la prérogative de l'Etat » (Manuel Valls, décembre 2014)

Les volontés d'aller plus loin sont là. L'exécutif semble vouloir avancer. Il y a un an, le gouvernement était pourtant moins « prêt à faciliter toutes les expérimentations possibles », comme a dit ce matin François Hollande. En décembre 2014, André Vallini s'était déclaré favorable à l'expérimentation de la régionalisation de Pôle emploi. « Il y aurait une vraie cohérence à donner aux régions tout ce qui concerne l'emploi » avait-il expliqué à l'agence AEF. Il avait évoqué des mises à disposition de personnels de Pôle emploi « à titre expérimental, pour les régions volontaires ». Mais quelques jours après, Manuel Valls avait clairement écarté cette hypothèse. « L'emploi doit rester de la prérogative de l'Etat » avait tranché le premier ministre, tout en souhaitant améliorer la concertation avec les régions. Le ministre du Travail, François Rebsamen, qui plaidait pour une ligne plus centralisatrice, avait alors remporté l'arbitrage.

A votre écoute et à votre service dans les Pays de la Loire :

Jean-Philippe ALLON : 06 34 46 36 15

Courriel : syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr

Retrouvez nos informations sur www.cfecgc-metiersdelemploi.fr

Avec la CFE-CGC : Créez, Gagnez, Changez !



09/02/16

La majorité sénatoriale, de droite et du centre, plaidait elle pour cette régionalisation. Un amendement avait été déposé en ce sens. Le sénateur LR de la Marne, René-Paul Savary, avait notamment plaidé pour ce transfert de compétence supplémentaire. Le président de la Haute assemblée, Gérard Larcher, défendait lui-même cette mesure. « Dans une région qui se voit donner complètement la formation professionnelle, pourquoi ne pas expérimenter la dimension emploi ? Sachant que la partie indemnisation du chômage restera de compétence nationale. (...) Moi, qui ai été ministre du Travail, je dis il faut que nous expérimentions, notamment une délégation aux régions » avait-il affirmé fin 2014 à Public Sénat. Regardez :

Pléthores de dispositifs d'accompagnement vers l'emploi et manque d'efficacité

La loi NOTRe a déjà donné de nouveaux leviers aux régions, notamment avec le Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP), une instance de coordination de ces champs sur la région. Le texte donne aussi aux régions la délégation de l'animation de tous les acteurs de l'emploi, hormis... Pôle emploi. Les députés l'avaient exclu.

Il existe pléthores de dispositifs d'accompagnement vers l'emploi des chômeurs dans les collectivités, notamment au niveau communal (missions locales, maisons de l'emploi, Cap emploi, plan locaux d'insertion vers l'emploi). Les doublons existent et le fonctionnement n'est pas optimal. L'idée pourrait être de mieux coordonner les dispositifs pour plus d'efficacité. La coordination entre les régions et les Pôles emplois régionaux pourraient aussi être améliorée.

Pression des nouvelles grandes régions

Si l'exécutif passe à nouveau par la loi, il pourrait aller au-delà de la délégation pour aller vers la régionalisation de Pôle emploi, refusée il y a un an. Si le sujet n'était pas mûr l'année dernière, il semble l'être aujourd'hui. Entre temps, les régionales avec un FN au plus haut sont passées par là. Les nouvelles grandes régions aux prérogatives renforcées et aux territoires élargis voient leur poids politique augmenter. Leurs présidents fraîchement élus envisagent de se faire entendre.

Pour Alain Rousset, ce nouveau transfert est indispensable pour tenir l'objectif du plan de 500.000 chômeurs en formation. « Il ne pourra être tenu qu'en donnant des moyens supplémentaires aux régions. Si on reste sur un modèle centralisé, on n'y arrivera pas » prévient-il ce lundi dans La Croix. Il ajoute : « Il est temps d'adopter une nouvelle organisation, en confiant le pilotage de cette politique aux régions, au moins par expérimentation, avec des contrats d'objectifs et de moyens. J'en ai parlé directement avec le premier ministre (la semaine dernière, ndlr). Mais il y a des oppositions de l'appareil d'Etat et de certains syndicats de Pôle emploi ». La lutte contre le chômage demande toujours beaucoup de travail.

A votre écoute et à votre service dans les Pays de la Loire :

Jean-Philippe ALLON : 06 34 46 36 15

Courriel : syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr

Retrouvez nos informations sur www.cfecgc-metiersdelemploi.fr

Avec la CFE-CGC : Créez, Gagnez, Changez !